



FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN INCIDENT DE SÉCURITÉ OPÉRATEUR DE SERVICES ESSENTIELS

(Article 11 du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018)

Ce formulaire doit être complété et transmis par l'opérateur de services essentiels (OSE), de préférence par voie électronique et chiffré, à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) selon les modalités précisées sur son site internet (www.ssi.gouv.fr). Il peut également être transmis à l'ANSSI par voie postale à l'adresse suivante : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, 51, boulevard de La Tour-Maubourg, 75700 Paris 07 SP.

1. Informations générales

Date de la déclaration : *(jj/mm/aaaa)*

Dénomination de l'OSE :

Le cas échéant, référence de l'incident propre à l'OSE :

Le cas échéant, référence de l'incident fournie par l'ANSSI :

Secteur et sous-secteur d'activité :

2. Informations sur le déclarant

Le déclarant est la personne chargée au nom de l'OSE d'effectuer la présente déclaration.

Nom :

Prénom :

Service :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse(s) électronique(s) :

3. Informations sur le ou les points de contact

Le ou les points de contact sont les personnes de l'OSE auprès desquelles l'ANSSI peut obtenir (si possible 24 heures/24 et 7 jours/7) des informations complémentaires relatives à l'incident.

Le déclarant est-il le point de contact ?

Sinon, coordonnées du ou des points de contact :

Contact 1

(Contact 2)

(Contact 3)

Nom(s) :

Prénom(s) :

Service(s) :

Fonction(s) :

Adresse(s) postale(s) :

Téléphone(s) :

Adresse(s) électronique(s) :

4. Description de l'incident sur le réseau et système d'information

Dénomination du réseau et système d'information affecté par l'incident :

Description de ce réseau et système d'information :

Si ce réseau et système d'information est exploité par un tiers, nom de ce tiers :

Localisation physique de ce réseau et système d'information ainsi que des équipements de ce réseau et système concernés par l'incident :

Date et heure (heure de Paris) à laquelle l'incident a été constaté :

(jj/mm/aaaa)

Heure :

Date et heure (heure de Paris) estimées du début de l'incident :

(jj/mm/aaaa)

Heure :

Description générale de l'incident :

Description de l'atteinte à la sécurité de ce réseau et système d'information :

Description du ou des services essentiels, dépendant de ce réseau et système d'information, qui sont affectés par l'incident :

5. Impacts de l'incident sur le ou les services essentiels affectés

Nombre d'utilisateurs touchés par l'incident :

Méthode utilisée pour estimer ce nombre d'utilisateurs touchés par l'incident :

Durée de l'incident :

Portée géographique de l'incident :

Si l'incident affecte la fourniture du ou des services essentiels dans d'autres Etats membres, liste de ces Etats membres :

Si l'OSE a déclaré l'incident dans d'autres Etats membres, liste de ces Etats membres :

Description des impacts de l'incident sur la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité des données des utilisateurs et des services essentiels affectés :

Description de la nature des préjudices matériels ou immatériels subis par les utilisateurs en raison de l'incident, notamment en ce qui concerne la santé, la sécurité et les dommages causés aux biens :

6. Traitement de l'incident

Qualification (analyse) de l'incident :

Gravité estimée de l'incident :

En cas d'incident d'origine non malveillante, description des causes de l'incident :

En cas d'incident d'origine malveillante (ou attaque), description du mode opératoire et des caractéristiques de l'attaque :

En cas d'attaque, situation actuelle de l'attaque :

S'ils ont été identifiés, marqueurs techniques de l'attaque (adresses IP, noms de domaine, adresses URL, noms de fichiers ou de codes malveillants, etc.) :

Description des mesures techniques et organisationnelles prises et envisagées par l'OSE pour traiter l'incident :

Si l'OSE recourt à des prestataires extérieurs pour traiter l'incident, liste de ces prestataires :

L'assistance de l'ANSSI est-elle envisagée ?

Dans le cas où l'assistance de l'ANSSI n'est pas envisagée, quelle durée estimez-vous nécessaire pour traiter l'incident ?

7. Divers

Si des déclarations relatives à cet incident ont été effectuées par l'OSE auprès d'autres organismes, liste de ces organismes :

En particulier, si un dépôt de plainte a été effectué par l'OSE, service auprès duquel la plainte est déposée :

8. Observations complémentaires